

Les transports scolaires sont gratuits. Afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité, seule une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève et limitée à 50 euros par représentant légal est demandée.

- **VOUS INSCRIVEZ POUR LA 1^{ère} FOIS** votre enfant au transport scolaire : quel que soit son statut (interne, externe ou DP) rendez-vous directement sur le site régional **REMI**, www.remi-centrevaldeloire.fr . Cliquez sur « nouvelle demande » et laissez-vous guider.
- **VOUS RENOUEVEZ U NE INSCRIPTION** : pour accéder à vos données personnelles, munissez-vous du n° de dossier inscrit sur la carte de transport de votre enfant (Ex : Dossier 37- 34567890 – Utiliser uniquement les 8 derniers chiffres) et de votre mot de passe créé lors de la première inscription.

INSCRIPTION - PAIEMENT

L'inscription ou le renouvellement s'effectuera du jeudi 3 juin 2021 au jeudi 15 juillet 2021.

La carte de transport sera envoyée par la Région à votre domicile ou sera automatiquement mise à jour lors de la 1^{ère} validation, s'il s'agit d'un renouvellement. *Si votre enfant a égaré sa carte, adressez-vous, dès que possible, au service transport de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.*

Au-delà du 15 juillet 2021, le site restera accessible aux familles mais une majoration de 15 € par enfant sera appliquée dans la limite de 30 € par représentant légal.

- ✓ *Dans le cas d'une 1^{ère} demande*, l'envoi du titre de transport par la Région, à votre domicile et avant la rentrée scolaire, ne sera pas garanti.
- ✓ *Dans le cas d'un renouvellement*, la carte de transport ne pourra être mise à jour qu'après la validation du dossier par le service transport scolaire.

Le paiement valide le dossier de votre enfant et lui garantit une place. Vous pouvez régler :

- *En ligne*, le jour de votre inscription jusqu'à minuit inclus sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr. Ce mode de règlement sécurisé est vivement recommandé et permet d'accélérer le traitement de votre dossier. Vous pouvez télécharger un reçu.
- *Par chèque*, établi à l'ordre du Trésor Public et remis au Service Transport de la Communauté de Communes. Précisez au dos du chèque le nom, prénom et n° de dossier de votre ou vos enfants.
- *En numéraire*, veuillez remettre **la somme exacte** au Service Transport Scolaire de la Communauté de Communes. Une attestation de paiement vous sera délivrée.

Attention : tout dépôt d'espèces dans la boîte aux lettres du siège sera systématiquement refusé.

NOTE IMPORTANTE

Inscriptions au transport scolaire – Année 2021-2022

Pour des raisons sanitaires, La Communauté de Communes du Castelrenaudais reste soumise à certaines restrictions quant à l'accueil du public.

Les inscriptions doivent se faire prioritairement par Internet

Toutefois, si vous rencontrez des difficultés pour remplir ou renouveler le dossier de votre enfant, veuillez contacter par mail le transport scolaire (ts@cc-castelrenaudais.fr) et indiquer un numéro de téléphone ou nous pourrons vous rappeler afin de vous aider dans votre démarche.

Si nécessaire, vous serez ultérieurement reçu mais uniquement sur rendez-vous.

Alors ne vous déplacez pas inutilement.

Nous restons à votre disposition et vous remercions de votre compréhension.

Le Service Transport Scolaire